

**ORDRE DES AVOCATS  
Du Barreau de MONTLUÇON**

|  |
|--|
| <p style="margin:0"><b>Bon de consultation gratuite<br/>Courrier association des maires de France Allier</b></p> |
|--|

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint par mail le Tableau de l'Ordre des Avocats de MONTLUÇON 2025.

Vous pouvez l'afficher dans vos locaux si vous le souhaitez.

Par ailleurs, je vous précise que les avocats réalisent des permanences gratuites (sur rendez-vous pris auprès des services) :

- A la Maison de la Justice et du Droit 12 av de FONTBOUILLANT 03100 MONTLUÇON  
04 70 64 74 67 tous les lundis de 9h30 à 12h
- A la Maison France Service de Cosne d'Allier 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois 10h à 12h
- A la Maison France Service de Marcillat-en-Combraille 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois 14 h à 16 h
- A la Maison France Service de Montmarault 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois 14h à 16h
- A la Maison France Service de Vallon-en Sully 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 10h à 12h

Des bons de consultation gratuites sont également disponibles (pièce jointe). Mais ceux-ci ne doivent être donnés qu'au justiciable disposant de revenus modestes et pouvant prétendre à l'aide juridictionnelle.

L'aide juridictionnelle totale ou partielle est accordée en fonction des critères de revenus et de patrimoine du justiciable selon la circulaire NOR « JUST2502059C » du 20 janvier 2025 que je vous invite à consulter.

La liste des avocats disposés à recevoir un bon de consultation gratuite figurent au verso du document. Le justiciable doit indiquer qu'il bénéficie d'un bon de consultation gratuite au début du rendez-vous.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et du respect des règles d'usage et de bonne pratique de ces bons de consultation gratuite.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes salutations distinguées.

Le Bâtonnier,  
Lucie LETURCQ



Pièces jointes : Tableau de l'Ordre des Avocats, bon de consultation gratuite et circulaire NOR du 20/01/2025